



**CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE  
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE**

**Session :**  
**Académie de :**

**PÔLE 2  
EP2 TECHNIQUES ESTHETIQUES LIEES AUX PHANERES  
Durée de l'épreuve : 2H30**

**Centre d'examen :**

Nom candidat.e :

**30 minutes d'écrit +2 heures de pratique**

**Date de l'épreuve :**

C21.1 C21.3 C22.1 C22.2	Indicateurs d'évaluation communs aux compétences	TI	I	S	TS	
	- Aptitude à mobiliser les savoirs associés					
- Organisation, installation fonctionnelle du poste de travail						/5
- Respect de :						
o la réglementation en vigueur						
o l'anatomie et la physiologie						
o le confort du ou de la client(e)						
o les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie						
o une démarche éco-citoyenne						
o une durée de réalisation optimisée						
<b>C21.1 Mettre en œuvre des protocoles de techniques d'épilation</b>						
Réaliser des épilations des sourcils :	- Enchaînement logique des étapes					/10
	- Maîtrise des techniques					
Réaliser des épilations du corps	- Résultat net et esthétique					/25
<b>C21.3 Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques des ongles</b>						
<b>C22.1 C22.2 Mettre en œuvre des protocoles de maquillage des ongles</b>						
Réaliser un soin esthétique des ongles :	- Enchaînement logique des étapes					/10
- des techniques manuelles	- Maîtrise des techniques adaptées à la demande :					
- des produits cosmétiques	o Manuelles					
	o Utilisant des produits cosmétiques					
	- Résultat net					
Réaliser un maquillage des ongles avec un vernis classique	- Maîtrise de la technique					/10
	- Mise en valeur des ongles					
	- Résultat net					
Ou						
Réaliser un maquillage des ongles avec un vernis semi-permanent	- Respect du protocole					/20
	- Maîtrise de la technique					
	- Mise en valeur des ongles					
	- Résultat net					
<b>CONFORMITE DU MODELE</b>		Conforme	Non conforme	Pénalités		
<b>Modèle majeur : si modèle mineur et/ou masculin l'épreuve ne peut être réalisée, la note de 0 attribuée à EP2</b>						
Modèle élève (féminin) majeur ou mineur pour les CCF						
Visage non maquillé : si non conforme -2 pts						
Sourcils non épilés : si non conforme - 10 pts						
Modèle non épilée sur les zones à traiter : si non conforme sur les zones à traiter -25 pts (si une des 2 zones non conforme : -12 pts)						
Pas de prothèse ongulaire : si non conforme - 20 pts						
Ongles maquillés : si non conforme -2 pts						
Ongles non manucurés : si non conforme - 10 pts						
<b>TOTAL A DEDUIRE</b>						
						/80
						<b>/20</b>
Justification si note inférieure à 10/20						

Nom et signature des membres du jury